



Arnaque sur bouquet tele et internet numericable

Par **menard**, le **10/01/2009** à **10:20**

Madame,Monsieur.Le01/12/2008 un commerciale de la societe Numéricable c'est présenté avec un de ces collègues à mon domicile.Suite aux différentes rnxplications qu'il m'a fourni concernant un forfait télé+internet+téléphone rnpour 26,90euros par mois et 2 mois de gratuité si le contrat était signé avant rnlle 01/01/2009,pour etre sur d'avoir bien compris,je résumé ce dont il venait de me parler avant de signer e contrat comme suis,je cite:moi "je ne paie rien j'usqu'a fevrier,et en fevrier je paie 76,90euros pour le matériel (frais de livraison compris) pour l'offre que vous me proposez." ce a quoi la rèponse fut rnpositive.Quelle n'a pas était ma surprise en découvrant ce mois-ci dans ma rnboite a lettre une facture de 92,90euros émise par cette société.Suite à rndifférentes visites à leur agence un employé m'apprit que cette offre avait rnétait présentée mais qu'elle ne l'était plus en janvier.Cependant meme si cette rnoffre a vraiment existée comment se fait-il que l'on me la refuse?En outre rnl'absence de précisions sur ledit contrat a attirée mon attention,car après une lecture plus approfondie je m'aperçus du manque de précision du tarif indiqué.Au téléphone le commercial (un certain thierry) me répondit qu'une croix dans ne case autentifié cette offre.Qu'elle recours se présente à moi pour éclaircir cette affaire?Merci d'avance pour votre réponse.